De: ADJUTOR Guillaume - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/UD-CAP/EC-A

[mailto:guillaume.adjutor@developpement-durable.gouv.fr]

Envoyé: jeudi 21 février 2019 17:51

À: Nathalie Bernard

Objet : Demande de compléments - projet de centre agréé VHU à Avermes

Bonjour,

Suite à la réunion dans vos locaux à Yzeure le 19 février 2019:

Après lecture des compléments apportés dans la deuxième version du projet, et notamment le plan des réseaux d'eau à jour, il semblerait que la surface bétonnée retenue soit sous-dimentionnée. En effet, suivant les II, IV et V de l'article 25, du I de l'article 41 ainsi que du II de l'article 42 de l'arrêté du 26 novembre 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2712-1 (installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules terrestres hors d'usage) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, la surface retenue pour une installation de cette importance est (compte-tenu du flux de véhicules hors d'usage, des délais de traitement des véhicules hors d'usage accidentés en attente de décision d'assurance, des stockages temporaires dus aux congés, aux primes à la casse...), et avec une surface de 500m² (environ 50 véhicules) vous vous exposeriez à des prescriptions restrictives et/ou d'éventuel travaux en cours l'exploitation en cas de problème de rétention inadaptée.

Je suis d'avis qu'il vous faut revoir la surface <u>bétonnée</u> pour y intégrer une zone d'entreposage de véhicules accidentés (non identifiée sur votre plan des réseaux) ainsi que la zone prévue pour le stockage du platin. Comme nous avons pu le constater lors de la visite sur votre site d'yzeure, le déversement de fluides issu du "platin", réagissant avec de l'enrobé bitumineux, est inhérent à ce type d'activité. Je vous rappelle également que le site fait l'objet d'un suivi environnemental assez poussé en aval hydraulique du site.

Par ailleurs, vous voudrez bien justifier d'un plan des rétentions incendies prévues dans votre dossier.

Je vous prie de bien vouloir me transmettre vos éléments de réponse sous quinze jours. Cordialement,

Guillaume ADJUTOR Inspection des ICPE DREAL Auvergne-Rhône-Alpes 04 70 48 78 48